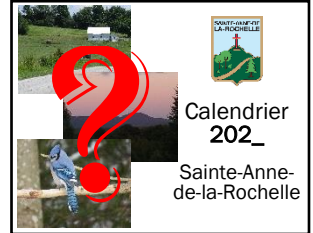


SAINTE-ANNE DE LA ROCHELLE EN PHOTO

Préparation du calendrier de l'an prochain!!

DIRECTIVES :

- Les photos doivent avoir comme sujet des éléments du territoire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.
- Avoir plus de 18 ans ou avoir le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal si moins.
- Chaque participant atteste être l'auteur de la photo présentée et autorise la Municipalité à la publier et à l'exposer, en tout temps (site internet, bulletin, etc.).
- Dans le cas où des personnes sont clairement identifiables sur la photo, elles doivent accepter que la photo soit publiée.
- Maximum 5 photos par personne.



DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES PHOTOS : 31 AOÛT

SPÉCIFICITÉS :

Les photos doivent être en **couleurs**, en **format paysage** (horizontal) et comprendre l'attestation d'autorisation ci-dessous **pour chaque photo** dans le média de votre choix :

Copie papier :

- Format minimum : 8 x 10 pouces ;
- Imprimées sur du papier ordinaire ou mat de bonne qualité;
- Déposer ou expédier à la municipalité dans une enveloppe;

Version électronique :

- Format .JPG, PNG ou .BMP;
- Taille 2 Mo et Résolution de 300 pixels minimum;
- Déposer ou expédier à la municipalité sur support numérique ou par courriel à : info@sadlr.quebec

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- La représentation des saisons, du territoire, de nos campagnes, de notre village.
- L'originalité
- La qualité de la photo et respect des spécificités.

DÉCISION FINALE DES PHOTOS RETENUES :

Un comité de sélection dépouillera les entrées reçues. Les auteurs des photos sélectionnées seront avisés. Le nom du photographe, l'œuvre et son emplacement seront publiés dans le calendrier municipal qui sera distribué dans chaque foyer de la municipalité.

Joindre ce billet ou l'information demandée à chaque photo ou en description dans votre courriel

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Pour chaque photo, inscrire une description de l'objet de votre œuvre ou, au minimum, l'endroit photographié (voie publique) :

J'atteste être l'auteur de cette photo et autorise la Municipalité à la publier (site internet, bulletin, journaux, écran)

Les personnes identifiables figurant sur la photo ont été avisées et elles acceptent que la photo soit publiée :

Signature: _____